

ENTITÉS AUTONOMES: la surveillance du Parlement renforcée

Le rôle du Parlement dans le pilotage des entreprises fédérales devenues autonomes, comme RUAG ou Skyguide, sera renforcé. Le National a éliminé mardi tacitement la dernière divergence mineure qui subsistait avec le Conseil des Etats en se ralliant à la version de ce dernier. Le projet, qui émane du National, vise à créer les bases uniformes d'une haute surveillance efficace du Parlement sur le pilotage et le contrôle par le gouvernement des unités de la Confédération devenues autonomes. Il repose sur trois piliers, a rappelé Marlies Bänziger (Verts/ZH), au nom de la commission. D'abord, le principe selon lequel le gouvernement doit gérer ces entités par le biais d'objectifs stratégiques sera inscrit dans la loi. — (ats)

SKYGUIDE: hausse des redevances de survol

La société de contrôle aérien skyguide a annoncé mardi augmenter ses redevances de survol de 4,9% dès le 1^{er} janvier prochain. Cette hausse permettra d'absorber une partie du manque à gagner de 20 millions de francs auquel l'entreprise s'attend en 2011. Skyguide doit faire face à un recul du trafic aérien consécutif à la crise financière de 2008. La reprise est très hésitante actuellement et le trafic aérien a été à la traîne en 2010 dans le domaine des survols en raison du nuage de cendres volcaniques et de diverses grèves à l'étranger, a relevé la société. — (ats)

MOBILIS: manifestation antidiscrimination

Plus d'une centaine d'ainés ont manifesté hier à Lausanne contre un abonnement senior valable seulement à partir de 9h00 du matin. Ils demandent à Mobilis la suppression de cette discrimination. Une pétition a recueilli 5000 signatures. Les manifestants ont protesté contre le «cadeau de Noël» de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) Mobilis. Depuis le 12 décembre, l'abonnement senior ne permet plus aux seniors d'emprunter les transports publics avant 9 heures. «Mobilis, si tu savais, ta réforme où on se la met, ont scandé les participants. «Non à la grasse matinée obligatoire», pouvait-on lire sur les banderoles. «La vie commence à 8 heures pour tous», a déclaré Christiane Jaquet-Berger, présidente de l'Association de défense et de détente des retraités et futurs retraités Lausanne (AVIVO). — (ats)

FORMATION

SVIT SCHOOL: trente-neuf nouveaux lauréats au cours d'introduction

La SVIT School a annoncé hier les résultats de la troisième volée de son nouveau cours d'introduction à l'économie immobilière. Sur les cinquante participants à la session d'automne 2010, trente-neuf candidats (78%) ont reçu leur certificat. Les trois meilleurs étudiants se sont vu délivrer un prix spécial homegate. ch d'une valeur totale de 1000 francs. Il s'agissait déjà de la troisième volée de ce cours d'introduction débuté en automne 2009. Une formation qui a lieu deux fois par année et qui permet d'acquérir en six vendredis des connaissances de base dans tous les métiers de l'immobilier.

La diplomatie s'enlise en Algérie

LIBRE-ÉCHANGE. L'issue était soit disant imminente mais les négociations sont au point mort depuis la visite de Doris Leuthard il y a deux ans.

FREDERIC MAMAÏS

Un accord de libre-échange à bout touchant avec l'Algérie? Après l'avoir longtemps annoncé comme imminent, peu nombreux sont ceux qui l'attendent encore. Ouvertes en 2007, les négociations menées au nom de l'AELE sont au point mort depuis la visite de Doris Leuthard à Alger, en décembre 2008. «Nous lui avions demandé à l'époque d'aller à Alger car nous étions bloqués, explique Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, cheffe du Commerce mondial au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Depuis sa visite, il ne s'est presque plus rien passé» dans les négociations.

Un enlèvement que ne réfute pas Alain Rolland, nouveau président de la chambre de commerce et de l'industrie Suisse-Algérie (CCI/SA). «C'est un petit peu en stand-by», reconnaît le responsable du secteur immobilier de Valartis Asset Management et promoteur du centre commercial et de loisirs Bab-Ezzouar, ouvert en août à Alger.

Au fond, qui voudrait de cet accord? La voie institutionnelle du libre-échange n'est pas prioritaire pour la Suisse. L'évolution des échanges commerciaux - au demeurant très faibles - depuis ne peuvent que confirmer cette position. La part des biens et des services suisses dans le total des importations algériennes a reculé à 0,8% (225,7 millions d'euros) l'an dernier, contre encore 1% en 2008. La part des exportations vers la Suisse est elle remontée de 4 à 52,5 millions d'euros d'une année à l'autre. En grande partie en raison d'un approvisionnement plus conséquent en brut algérien pendant la crise libyenne. L'insécurité au cours des années 1990, la corruption et le faible niveau d'infrastructures ont longtemps détourné les entrepreneurs vers d'autres régions du Maghreb. Des accords de libre-échange existent avec les voisins proches marocains, tunisiens et l'Egypte, de loin le premier partenaire économique de la Suisse en Afrique du Nord. La faible diversification de l'économie algérienne - les hydrocarbures contribuant à raison



M.-G. INEICHEN-FLEISCH. Le SECO fait face à une situation bloquée.

de près de la moitié au PIB - est également un frein. La manne pétrolière n'a pas entraîné de dynamique comparable à l'évolution dans les pays du Golfe. Le développement hors hydrocarbure est encore très fortement tributaire de l'intervention publique. Enfin, l'Union européenne bénéficie d'un avantage comparatif indéniable avec l'accord d'association entre Bruxelles et Alger. La France est le premier fournisseur du pays (avec 15,7% de parts de marché), suivie de près par la Chine (12%). Et dans une course effrénée pour ne pas perdre une avance qui s'érode en matière d'investissements, Paris a relancé une offen-

sive diplomatique cette année. Avec des résultats concrets: dans le secteur pharmaceutique, Sanofi-Aventis concrétisera son projet d'implantation d'usine et Alstom construira un site d'assemblage et de maintenance de tramways. Au grand dam de concurrents suisses? Alain Rolland voudrait croire que non. Il organisera le premier symposium Suisse-Algérie, en avril prochain à Zurich.

Le problème se situe sans doute ailleurs. «L'Algérie a pris des décisions difficiles pour les entreprises étrangères. Le pays a aussi ralenti son processus d'adhésion à l'OMC», observe Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch. Parmi ces décisions, une assimilation des bénéfices transférables vers l'étranger par les cursales des sociétés mères établies à l'étranger à des dividendes imposés à 15%, selon un document du

SECO, qui cite un projet de loi de finance 2009. «C'est vrai qu'il y a eu des durcissements en matière d'importations», détaille Alain Rolland. Pourtant des incitations existent, telle qu'une exonération de la TVA pendant la durée des travaux d'installation, rappelle-t-il. L'arrivée de Johann Schneider-Ammann à la tête du Département fédéral de l'économie «ne peut malheureusement pour le moment pas débloquer la situation, car nous sommes face à une situation en Algérie indépendante des chefs de département», explique Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, du SECO. Ce n'est pas un problème de relations avec la Suisse, selon elle. «Je ne suis simplement pas sûr que les Algériens désirent, pour le moment, conclure des accords qui les contraignent dans le domaine commercial.»

«L'ALGÉRIE A PRIS DES DÉCISIONS DIFFICILES POUR LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES. LE PAYS A AUSSI RALENTI SON PROCESSUS D'ADHÉSION À L'OMC.»

Les Suisses ripostent aux attaques de l'UE

Berne réfute certaines conclusions adoptées par les ministres des Affaires étrangères des Vingt-Sept.

TANGUY VERHOOSSEL BRUXELLES

Les ministres des Affaires étrangères des Vingt-Sept ont, comme prévu (*L'Agefi* du 13 décembre 2010), adopté hier des conclusions sur les relations entre l'UE et les pays de l'AELE qui sont particulièrement sévères pour la Suisse. Berne a aussitôt riposté, entretenant ainsi un dialogue de sourds avec l'Union.

Dans leurs conclusions, approuvées sans discussion, les Vingt-Sept se félicitent des «bonnes, intenses et étendues» relations qu'ils entretiennent avec Berne, mais se disent également «très préoccupés» par certains régimes fiscaux cantonaux favorables aux holdings qui provoquent selon eux une «inacceptable distorsion de la concurrence». L'Union les assimile à des aides d'Etat illégales dont elle réclame la «suppression».

Les ministres européens, qui critiquent également les mesures d'accompagnement de l'accord sur la libre circulation appliquées par Berne, veulent par ailleurs recadrer l'ensemble de leurs relations avec la Suisse. La voie des accords bilatéraux sectoriels suivie jusqu'à présent a «manifestement atteint ses limites», affirment-ils, en réclamant une profonde réforme institutionnelle - les accords avec la Suisse devraient être plus rapidement adaptés aux évolutions de la législation et de la ju-

risprudence de l'UE, des mécanismes de surveillance et de règlements des différends devraient être instaurés, etc.

Dans un communiqué, le Bureau de l'intégration (qui dépend à la fois des départements fédéraux de l'économie et des affaires étrangères), a réfuté les critiques communautaires.

«Du point de vue suisse, les accords bilatéraux existants fonctionnent, dans l'ensemble, bien», écrit-il, en soulignant que seules «les réglementations institutionnelles horizontales de futurs accords» devaient faire l'objet de négociations.

Un groupe de travail informel a été constitué; il devrait remettre vendredi au Conseil fédéral un premier rapport sur les discussions qu'il a eues avec la Commission européenne. En attendant, Berne campe sur ses positions: «La solution devra tenir compte de la souveraineté des deux parties et du bon fonctionnement de leurs institutions respectives.» Le Bureau de l'intégration riposte par ailleurs aux critiques formulées par l'Union.

Les mesures d'accompagnement destinées à lutter contre le dumping social et salarial, par exemple? Elles sont «entièrement compatibles» avec l'accord sur la libre circulation, «proportionnées» et «nécessaires», relève le communiqué, en notant que plusieurs Etats membres de l'UE ont «introduit des mesures similaires».

La Suisse se montre «constructive» dans le domaine de la fiscalité, souligne en outre le communiqué: elle a proposé des «solutions» au casse-tête des régimes fiscaux cantonaux (l'Italie les a catégoriquement rejetées), n'a pas fermé la porte à une révision de l'accord sur la fiscalité de l'épargne et «s'est même déclarée prête à entamer, sous certaines conditions, un dialogue avec l'UE sur le code de conduite» qu'appliquent les Vingt-Sept dans le secteur de la fiscalité des entreprises. Les allègements fiscaux prévus sur le plan fédéral dans le cadre de la nouvelle politique régionale suisse - elle aussi décriée à Bruxelles - ne jouent qu'un «rôle marginal» et «n'entraînent aucune restriction de la concurrence», ajoute le texte.

Enfin, la Suisse fait comprendre qu'elle n'accèdera pas à n'importe quel prix à une autre revendication de l'Union, sur la prolongation du mécanisme d'aide aux pays d'Europe centrale et orientale membres du club communautaire qui a été mis en place en 2007 et expirera en 2012. «Le Conseil fédéral décidera en temps opportun et à la lumière des relations globales entre la Suisse et l'UE de l'opportunité de poursuivre ce soutien. Ce faisant, il tiendra compte des expériences faites jusque-là en rapport avec la contribution à l'élargissement et des besoins des Etats bénéficiaires.»

LA SUISSE SE DIT CONSTRUCTIVE DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ. C'EST L'ITALIE QUI S'EST OPPOSÉE

À UN COMPROMIS SUR LES RÉGIMES CANTONAUX.

AI: brèche ouverte sur la suppression de rente

La charge de la gauche contre la coupe des ressources à plus de 16.000 personnes d'ici 2018 a été sans effet.

Les premières passes d'armes ont commencé au Conseil national au sujet du premier volet de la 6^e révision de l'assurance invalidité (AI). Les attaques de la gauche contre ce projet prévoyant la suppression des rentes à plus de 16.000 personnes d'ici 2018 sont restées vaines. La Chambre du peuple a abordé un des points clés de la réforme, soit l'obligation pour les grandes entreprises d'employer 1% de personnes handicapées. Mais le vote sur ce quota vivement conspu par la droite et le conseiller fédéral Didier Burkhalter a été reporté à demain.

Jusqu'ici, la majorité a suivi fidèlement la ligne tracée par la commission préparatoire. Par 121 voix contre 46, elle a refusé une proposition de non-entrée en matière du camp rose-vert. Une tentative de renvoyer le projet au Conseil fédéral avec pour mission de restreindre la portée des suppressions de rentes a aussi fait chou blanc.

Cette révision va pousser des milliers de personnes à devoir quémander à l'aide sociale, a critiqué Katharina Prielitz-Huber (Verts/ZH). Il ne suffit pas de prôner la réintégration des personnes invalides pour qu'elles retrouvent un emploi, selon elle. Stéphane Rossini (PS/VS) a qualifié la réforme de «vaste programme d'exclusion économique et sociale». Cette révision inscrit le principe de la discrimination pour toutes les personnes souffrant d'une pathologie peu claire, a-t-il dénoncé.

Pas question de faire marche arrière, ont rétorqué les orateurs bourgeois. Le peuple, à qui on a promis un assainissement de l'AI

s'il acceptait une hausse de la TVA de 2011 à 2017, se sentirait trompé, selon Ruth Humbel (PDC/AG). Malgré ce financement additionnel, il restera environ un milliard de dettes à éponger dès 2018.

D'ailleurs, la révision devrait aller encore plus loin, a jugé Toni Bortoluzzi (UDC/ZH). Le premier volet de la 6^e révision de l'AI, déjà approuvé par le Conseil des Etats, vise à économiser quelque 500 millions de francs par année. Les prestations en cours devraient faire l'objet d'un réexamen systématique. L'objectif est de réduire le nombre de rentes de 5%, soit d'environ 12'500 unités, entre 2012 et 2018, a signalé Ignazio Cassis (PLR/TI) au nom de la commission. De 16.000 à 18.000 personnes pourraient être concernées. Les premières victimes de la nouvelle politique risquent d'être les personnes souffrant de troubles somatoformes douloureux, de fibromyalgie ou de maladies psychiques qui ont obtenu une rente avant l'entrée en vigueur en 2008 de la 5^e révision. Les mesures contestées seront abordées jeudi. Pour l'heure, au chapitre des sanctions, la majorité de droite n'a pas voulu atténuer le dispositif. La décision de réduire ou de refuser des prestations de l'AI devra tenir compte de toutes les circonstances du cas d'espèce, en particulier du degré de la faute de l'assuré. Le camp rose-vert a tenté en vain de biffer ce durcissement. Jusqu'à présent, il était au moins question d'une prise en compte de la situation financière de l'intéressé avant de réduire les prestations, a fait valoir Stéphane Rossini (PS/VS). — (ats)